

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 février 2020

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance ordinaire s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 3 février 2020, à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jean Lévesque.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.	Pierre Tougas	Bob Lussier
MME	Suzanne Lessard	Lucie Dagenais
	Chantal Gadbois	Marie-France Moquin

Madame Anne Pouleur, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

RÉS 773-02-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D. : adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en ajoutant au varia achat d'un conteneur récupération du verre, signature de l'entente intermunicipale relative à la collecte des matières résiduelles pour l'année 2020 ;

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2020
3. Adoption du procès-verbal du 21 janvier 2020
4. Adoption de la liste des comptes à payer
5. Suivis et infos du maire
6. Correspondance
7. Adoption du règlement 115-02-2019 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2020
8. Adoption du règlement 116-01-2005(20-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal
9. Émission d'un chèque à l'ordre de « Les constructions Randard Inc. »
10. Nomination d'un représentant au conseil des maires
11. Dépôt de la liste des immeubles en défaut du paiement des taxes municipales 2018-2019
12. Sécurité routière aux entrées du village
13. Dépôt du rapport des permis
14. Varia
15. Levée de la séance

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 février 2020

RÉS 774-02-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin

Appuyé du conseiller Pierre Tougas

Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : Ce conseil adopte le procès-verbal du 13 janvier 2020 tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

RÉS 775-02-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2020

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin

Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : Ce conseil adopte le procès-verbal du 21 janvier 2020 tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

RÉS 776-02-20 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais

Appuyé du conseiller Pierre Tougas

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

7904	France Breton	Party bénévoles 2019	203.74 \$
7905	Entreprises Philippe Bourdeau	Déneigement dec2019	3 725.19 \$
7906	Excavation Dominic Carey	Déneigement dec2019	41 837.11 \$
7907	Sergey Golikov	Cell DGA	85.20 \$
7908	Revenu Canada	Retenues à la source	2 627.24 \$
7909	Revenu Québec	Retenues à la source	8 112.00 \$
7910	Francis Côté	salaire	255.12 \$
7911	Bar la Cueillette	Party bénévoles 2019	3 005.67 \$
7912	Maison florale Waterloo	Condoléances Chantale	79.33 \$
7913	PG Solutions	Contrat entretien 2019	1 483.18 \$
7914	PG Solutions	Annulé	0.00 \$
7915	PG Solutions	Licence/Entretien	12 233.35 \$
7916	Pages Jaunes	Mensualité	19.44 \$
7917	Bell Mobilité	Cell TP	48.25 \$
7918	Linda Tetreault	Brosse aspirateur	28.74 \$
7919	Francis Côté	salaire	102.67 \$
7920	Poste Canada	Frais de poste	105.13 \$
7921	St-Pierre Michel	Remboursement de taxes	1 023.52 \$
7922	Corey Linda	Remboursement de taxes	1 620.19 \$
7923	Gauthier diane	Remboursement de taxes	200.00 \$
7924	Groux Gilles	Remboursement de taxes	102.85 \$
7925	9126-8698 Qc Inc	Remboursement de taxes	430.69 \$
7926	Foisy Paul	Remboursement de taxes	527.58 \$
7927	Plomteux Armando	Remboursement de taxes	177.39 \$
7928	Beauregars Yvan	Remboursement de taxes	249.32 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 février 2020

7929	Gilles Maheu	Remboursement de taxes	868.57 \$
7930	Valade Michel	Remboursement de taxes	489.62 \$
7931	Bell Canada	Tel usines	170.69 \$
7932	Cable Axion	Telecom	610.60 \$
7933	Poste Canada	Frais de poste	124.25 \$
7934	Pierre St-Onge	Cell Incendie	121.55 \$
7935	Cable Axion	Telecom	66.41 \$
7936	Revenu Canada	Retenues à la source	1 702.57 \$
7937	Revenu Quebec	Retenues à la source	5 166.08 \$
7938	Anne Pouleur	Annulé	0.00 \$
7939	PageNet	Radiomessage	95.78 \$
7940	Poste Canada	Calendrier collectes	114.69 \$
7941	Bell Mobilité	Cell TP	48.25 \$
7942	Add Tech	P&A Incendie	87.34 \$
7943	Alphonse Van Herck	Castors	150.00 \$
7944	Avizo	ST usines eaux	3 354.97 \$
7945	B2B2C	Hébergement site	14.89 \$
7946	Equipements Baraby	Entreposage tendeuse Dec2019	114.98 \$
7947	B2C	HP Règlements	17 246.26 \$
7948	BuroPro	Fournitures bureau	399.31 \$
7949	Canac	P&A Voirie	221.42 \$
7950	Comm. Scolaire Val des Cerfs	Quote part	1 724.62 \$
7951	Concassage Pelletier	Urgence Voirie	624.43 \$
7952	Concassage Méthé	Pierre Voirie	172.06 \$
7953	Contrôles électriques SSC Inc	Entretien réseau Ego	916.92 \$
7954	DBR Informatique	Fournitures bureau	181.45 \$
7955	Bruno de Kinder	Traduction Nov,Dec2019	194.67 \$
7956	ABCDE Internet	Poste HdV/aliments Incendie	394.91 \$
7957	Dépanneur chez Ben	Vêtements CSST	144.86 \$
7958	Deragon Ford	Entretien camion Voirie	929.77 \$
7959	Distributions Michel Fillion	Vêtements Incendie	1 080.43 \$
7960	Construction DJL	Asphalte/pierre Voirie	464.13 \$
7961	Donald Carey	Entretien Voirie	1 322.22 \$
7962	Duotel	Service tel HdV	136.82 \$
7963	Entreprises Electriques Bedford	Entretien Grammar School	398.39 \$
7964	Entreprises Philippe Bourdeau	Déneigement jan2020	5 277.35 \$
7965	Eurofons Environex	Analyses eaux	443.81 \$
7966	Excavation Dominic Carey	Déneigement jan2020	44 634.10 \$
7967	Gestim Inc	SP Inspection	2 995.27 \$
7968	Gestion Econo Plus Inc	Telereperage camions	91.98 \$
7969	Gilles Prairie	Rémunération	750.00 \$
7970	Groupe Maska	Entretien Incendie	154.14 \$
7971	Groupe Palladium	Inspection/prévention	2 759.40 \$
7972	Groupe DNH	Carburant Voirie/Incendie	0.00 \$
7973	idem	idem	0.00 \$
7974	idem	idem	2 839.12 \$
7975	Henri St-Pierre	Entretien voirie	450.18 \$
7976	Orizon Mobile	Radio portatifs	1 224.53 \$
7977	Imaginatec Inc	Location 46	425.40 \$
7978	Impression DF	Le Messenger	341.47 \$
7979	Les services exp	HP pont McIntosh	16 650.00 \$
7980	Le vaisselier	Party bénévoles 2019	189.71 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 février 2020

7981	Linda Tetreault	Entretien HdV	704.16 \$
7982	LNA	Suivi puits	1 871.79 \$
7983	Locaplus Cowansville	Entretien Grammar School	42.61 \$
7984	MRC Brome-Missisquoi	Entente abattage	1 049.75 \$
7985	Multilettrages+	P&A Incendie	321.93 \$
7986	Oxygene Granby	Oxygene Incendie	26.25 \$
7987	Anne Pouleur	Party bénévoles 2019	38.93 \$
7988	Les pétroles Dupont	Huile chauffage	2 609.94 \$
7989	PG Solutions	Comptes Taxes	411.27 \$
7990	Pierre Corbeil	Entretien chemins	132.22 \$
7991	Entreprises Ployard 2000	Glissière ch. Bouleaux	9 791.92 \$
7992	Programmation GM	Entretien informatique	760.40 \$
7993	Suroit propane	Propane HdV	543.60 \$
7994	Les contrôles provan associes	Entretien vanes	1 926.98 \$
7995	R.I.G.M.R.B.M.	Gros rebuts	55.92 \$
7996	Remi Therrien	P&A Voirie	26.98 \$
7997	Roger Courchesne	Location garage jan2020	500.00 \$
7998	Tan-Ex	Fournitures bureau	86.23 \$
7999	Techno-contrôle 2000	Entretien Incendie	32.19 \$
8000	Ville Sutton	Entraide Incendie	413.49 \$
8001	Ville Bedford	Entraide Incendie	1 030.46 \$
8002	Ville Dunham	Contrat ordures	9 433.30 \$
8003	Y. Gosselin	Quincaillerie	925.52 \$

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

SUIVIS ET INFORMATIONS DU MAIRE

- Usine épuration des eaux usées.

RÉS 777-02-20 ADOPTION DU RÈGLEMENT 115-02-2020 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2020.

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D' : Adopter le règlement 115-02-2020 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2020 :

ATTENDU QUE ce conseil se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration et qu'il se doit aussi de prévoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

ATTENDU QUE le présent règlement vient annuler le règlement 115-02-2019 aux fins de décréter l'imposition des taxes pour l'exercice financier de l'année 2020;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 février 2020

- ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance spéciale du 21 janvier 2020 par le conseiller Pierre Tougas, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;
- ATTENDU QU' un projet de règlement a également été présenté au conseil le 21 janvier 2020 conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, avant la séance ordinaire du 3 février 2020, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;
- ATTENDU QUE le maire explique lors de la séance que le règlement a pour objet de décréter l'imposition des taxes municipales pour l'exercice financier 2020 et vient annuler le règlement 115-02-2019;
- EN
CONSEQUENCE: Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Et résolu à l'unanimité des membres présents
- QUE: Le règlement numéro 115-02-2020 soit et est adopté et décrète ce qui suit :
- ARTICLE 1 Qu'une taxe foncière de soixante-trois cents (0,6300\$/100) par cent dollars de la valeur imposable telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2020, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toute construction y érigée et de tout ce qui s'incorpore au fonds, et défini par la Loi comme un bien-fonds imposable;
- ARTICLE 2 Qu'une taxe de cent quatre-vingts dollars (180,00 \$) par unité d'habitation ou de logement d'habitation privée soit imposée et prélevée de tout propriétaire pour la cueillette des ordures et du recyclage;
- Qu'une surcharge de soixante-quinze dollars (75,00 \$) soit imposée aux résidences utilisant plus d'un bac de recyclage ou d'ordures;
- Qu'une taxe de trois cent quarante dollars et soixante cents (340,60 \$) par unité d'immeuble non résidentiel soit imposée et prélevée de tout propriétaire pour la cueillette des ordures et du recyclage;
- Qu'une taxe de cent trente-sept dollars et quatre-vingts cents (137,80 \$) par unité d'immeuble non résidentiel soit imposée et prélevée de tout propriétaire pour le recyclage seulement;
- Lesdites taxes étant ainsi imposées pour couvrir les dépenses encourues pour la cueillette des matières compostables, des ordures ménagères, commerciales et de recyclage seulement;
- ARTICLE 3 Qu'une taxe de trois cent soixante-trois dollars et soixante-cinq cents (363,65 \$) par catégorie d'usages tel que défini à l'annexe A du présent règlement, est imposée à chaque usager de l'aqueduc;
- Lesdites taxes étant ainsi imposées pour couvrir les dépenses inhérentes au fonctionnement du réseau de distribution de l'eau;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 février 2020

- ARTICLE 4 Qu'une taxe de deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars et un cent (298,01 \$) par catégorie d'usages tel que défini à l'annexe A du présent règlement, est imposée à chaque usager du système d'égout;
- Lesdites taxes étant ainsi imposées pour couvrir les dépenses inhérentes au fonctionnement du réseau de l'égout sanitaire et de l'usine de filtration.
- ARTICLE 6 Les taxes imposées par le présent règlement deviennent dues et exigibles, en un (1) versement, le premier (1er) jour du mois d'avril 2020;
- Une somme impayée après l'expiration du délai ci-haut accordé portera intérêt au taux annuel de quinze pour cent (15 %).
- Malgré une disposition quelconque inconciliable d'une loi générale ou spéciale, si le total des taxes foncières municipales comprises dans un compte atteint trois cents dollars (300 \$), le débiteur a droit de les payer en un (1), deux (2) ou trois (3) versements, dus le 31 mars 2020, le 30 juin 2020 et le 31 août 2020.
- Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui fait les versements selon les échéances prescrites.
- Le solde devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, l'intérêt et le délai de la prescription applicable aux taxes foncières municipales s'appliquent alors à ce solde.
- ARTICLE 7 Dans les cas de maisons, d'appartements, de commerces ou d'industries loués ou occupés par d'autres que le propriétaire, les taxes d'eau, d'égouts, de cueillette des ordures et du recyclage, sont prélevées desdits immeubles et le ou les propriétaire(s) est ou sont responsable(s) des taxes de leur(s) locataire(s) ou occupant(s).
- Dans ces cas, les propriétaires sont subrogés aux droits de la municipalité et ils peuvent recouvrer de leurs locataires ou occupants le montant des taxes payées par eux à la municipalité.
- ARTICLE 8 Tout autre compte que celui envoyé aux fins de la taxation municipale portera un intérêt de quinze pour cent (15 %) par année si ce dernier n'est pas réglé dans les trente (30) jours de l'envoi de la facture.
- ARTICLE 9 Tout solde dû par un contribuable envers la Municipalité d'un montant n'excédant pas cinq dollars (5,00 \$) ne lui sera pas facturé.
- ARTICLE 10 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Frelighsburg, le 3 février 2020

**RÈGLEMENT
115-02-2020
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES
POUR L'ANNÉE 2020**

ANNEXE « A »

CATÉGORIE D'IMMEUBLE	NOMBRE D'UNITÉS DE TAXATION
Résidentiel unifamilial	1
Immeuble à logement	Première unité : 1 Unité additionnelle : 0,5
Résidentiel unifamilial avec usage commercial complémentaire (exemple : atelier, kiosque, gîte)	1,5
Restauration rapide (Cantine et casse-croûte)	2
Bar sans service de restauration	1
Restaurant avec service aux tables et Pub	3
Station de service (essence)	2
Autre usage commercial	1
Lorsqu'un immeuble imposable contient plus d'une unité d'occupation affectée à une catégorie d'usage commercial, le nombre total d'unités de taxation correspond au nombre total de ces unités d'occupation, jusqu'à concurrence d'un maximum de 1 unité par 100 mètres carrés de superficie totale de l'immeuble affectée à ces usages, incluant les espaces communs, les espaces vacants et les dépendances. Chaque portion d'unité est considérée comme une unité entière.	

ADOPTÉ

**RÉS 778-02-20 ADOPTION DU RÈGLEMENT 116-01-2005(20-1)
ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le règlement 116-01-2005(20-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal :

ATTENDU le règlement 116-01-2005(19-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE L'article 2 de la loi sur le traitement des élus municipaux donnant le droit au conseil d'une municipalité de fixer par règlement la rémunération de son maire et des autres membres;

ATTENDU QUE le présent règlement vient modifier le règlement 116-01-2005 (19-1) aux fins de couvrir la rémunération du maire et des

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 février 2020

membres du conseil pour l'exercice financier de l'année 2020 en modifiant les articles 1, 2 et 5;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance spéciale du 21 janvier 2020 par la conseillère Suzanne Lessard, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 21 janvier 2020, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, avant la séance ordinaire du 3 février 2020, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN
CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des membres présents

QUE: Le règlement 116-01-2005(20-1) est adopté et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 La municipalité de Frelighsburg verse aux membres du conseil municipal comme rémunération pour tous les services qu'ils rendent à la municipalité à quelque titre que ce soit, la somme annuelle des montants suivants:

- a) \$ 11 225,04 dans le cas du maire
- b) \$ 3 741,84 dans le cas des conseiller(ère)s;

et pour les dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction, la municipalité verse une allocation annuelle de:

- a) \$ 5 612,64 dans le cas du maire
- b) \$ 1 870,80 dans le cas des conseiller(ère)s;

ARTICLE 2 La rémunération des membres du conseil municipal est indexée de 2.3% pour l'exercice financier couvrant l'année 2020 selon l'indice des prix à la consommation (IPC) calculé sur une période de douze mois en octobre de l'exercice précédent, et de 15% pour compenser les nouvelles dispositions fiscales relatives à l'imposition de l'allocation annuelle des élus municipaux;

ARTICLE 3 La municipalité de Frelighsburg verse au conseiller municipal siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de Frelighsburg une rémunération dont le montant est fixé en fonction de la présence à toute séance dudit comité ;

ARTICLE 4 Le montant de la rémunération est fixé à 50 \$ par présence;

ARTICLE 5 Le présent règlement couvre l'exercice financier 2020 et rétroagit au 1^{er} janvier 2020;

ARTICLE 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 février 2020

RÉS 779-02-20 ÉMISSION D'UN CHÈQUE A L'ORDRE DE « LES CONSTRUCTIONS RANDARD INC. »

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé du conseiller Pierre Tougas
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet un chèque à l'ordre de « Les Constructions Randard Inc. » au montant taxes incluses de 14 649,93\$, conformément au certificat de paiement émis en date du 20 janvier 2020 par EXP.

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 780-02-20 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frelighsburg est représentée par Monsieur Jean Lévesque, maire au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QU' en l'absence de Monsieur Lévesque, il est important de nommer un représentant du conseil;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois
Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Madame Lucie Dagenais est nommée représentante de la Municipalité de Frelighsburg en remplacement de Monsieur Jean Lévesque au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire. Advenant la non-disponibilité de madame Dagenais, monsieur Bob Lussier sera le deuxième remplaçant et par la suite ce sera madame Marie-France Moquin.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DU PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2018-2019

RÉS 781-02-20 SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ENTRÉES DU VILLAGE

ATTENDU la résolution municipale 615-05-19 du 6 mai 2019 demandant au Ministère des transports d'installer des arrêts toutes directions et des traverses piétonnières sécurisées aux intersections de la route 237 avec la rue de l'Église et avec le chemin de Saint-Armand;

ATTENDU le courrier du 14 janvier 2020, provenant de la direction générale de l'Estrie du ministère des Transports, donnant son accord à notre demande du 6 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé du conseiller Pierre Tougas
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Conformément au courrier du 14 janvier 2020, la Municipalité s'engage auprès du Ministère des Transports :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 février 2020

- À exécuter les travaux conformément aux conditions émises par le Ministère des Transports;
- À retirer la traverse piétonnière déjà en place à la hauteur du magasin Rona.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS

VARIA

RÉS 782-02-20 ACHAT D'UN CONTENEUR POUR LE VERRE

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg achète un conteneur de 4 verges cubes pour la récupération du verre chez Durabac , au montant taxes incluses de 2 759,40 \$.

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 783-02-20 SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE A LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Tougas
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité l'entente intermunicipale 2020 relative à la collecte des matières résiduelles.

ADOPTÉE

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

RÉS 784-02-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Tougas
Appuyé du conseiller Bob Lussier
DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Jean Lévesque
Maire

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière